



RÉFORME DES RETRAITES

C'EST CHAUD !



retraite à points,
retraite en moins

Tel est le maître mot de ce gouvernement.

Les annonces du premier ministre se résument ainsi: « je persiste et signe » .

il nous dit ne pas toucher à l'âge de départ de 62 ans mais propose un bonus malus avec un âge pivot de 64 ans.

il réaffirme la prise en compte de l'ensemble de la carrière, ce qui aura pour effet de faire baisser le niveau de pension.

Il s'obtient à opposer les jeunes générations et les plus anciens

Amplifions les grèves et continuons les mobilisations

« LES MÊMES DROITS À RETRAITE... » OK ! MAIS LESQUELS ?

Edouard Philippe l'a réaffirmé, un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié-e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cache un problème central : le contenu de nos droits n'est absolument pas défini.

Aujourd'hui, le régime de retraites nous garantit le maintien (relatif) de notre niveau de vie, en nous assurant des pensions qui représentent en moyenne 61 % de notre salaire net moyen.

Avec sa réforme, le gouvernement propose que la valeur des points acquis - et donc le montant de la pension - soit déterminée seulement au moment du départ en retraite, en fonction de l'espérance de vie, du nombre de retraité.e.s et de la situation économique. Nous n'aurons donc plus de garantie de maintien de notre niveau de vie, et plus aucune visibilité sur nos futurs droits à retraites.

PAS DE NOUVELLES RESSOURCES ? TA PENSION VA BAISSER !

L'objectif de la réforme est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement à nos retraites, au mieux à son niveau actuel, 14 % du PIB.

Pas un mot dans le discours de ce jour sur des recettes supplémentaires et même le contraire en annonçant: «pas d'impôts supplémentaires».

Quant à la cotisation supplémentaire de solidarité pour les revenus supérieurs à 120 000 le premier ministre se garde bien d'en dévoiler le niveau.

Faites le test sur <http://reforme-retraite.info/simulateur> !

Une pension minimum de 1000€

Cette annonce n'est pas nouvelle la loi fillon de 2003 dans son article 4 fixait un objectif à horizon 2008 d'un minimum de pension de 85% du smic.

DES LIENS DE CAUSE À EFFET?

Un oubli qui pose question : P Delevoe, Haut commissaire aux retraites, proche du milieu de l'assurance en tant qu'administrateur à l'IFPASS (institut de formation de l'assurance). fonction qu'il n'a pas mentionné dans sa déclaration d'intérêts. il en a démissionné, la belle affaire! nous connaissons l'appétence du secteur pour cette réforme.

Une chose est sûre: «chaque réforme est favorable à la prise de conscience et au développement de la capitalisation» dicit D. Weckner DG d'AXA Santé et Collective

Souvenez vous: en 2015, Emmanuel Macron, ministre de l'économie voulait mettre en place un fond de pension «à la française»
E Macron, Président, entretien des liens étroits avec un fond de pension américain

COMMENT GARANTIR LE MAINTIEN DU NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE ?

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Il s'agit d'un système universel qui maintient le niveau de vie de toutes et tous, notamment pour protéger les plus faibles. Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, il faut :

1 DE NOUVELLES RESSOURCES

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75 % net de son salaire net de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

› Un relèvement modéré des cotisations retraites et l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation, primes...)

› La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi

› La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

2 UNE MAISON COMMUNE DES RÉGIMES DE RETRAITES

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité.

La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

3 LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDES

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, il est indispensable de prendre en compte les années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

reforme-retraite.info